

Interprétariat professionnel pour le soin des migrants en médecine libérale en Alsace

Commission de Santé Publique
Accès aux soins des personnes en difficultés

Dans le cadre de l'accès aux soins en médecine libérale des patients en difficultés socio-économiques ou culturelles, l'Union Régionale des Médecins Libéraux d'Alsace propose de permettre aux populations migrantes de bénéficier d'interprètes professionnels lorsqu'elles consultent en médecine de ville et ce sans coût supplémentaire pour le médecin et le patient.

D'après le recensement général de 1999, l'Alsace occupe, avec 7,4% d'étrangers, la 3^e place des régions françaises en termes de présence étrangère. Nombre de ces patients consultent en médecine libérale et les difficultés de compréhension sont aggravées par les barrières linguistiques.

Si dans le cadre de consultations courantes, il est parfois fait recours à l'aide de la famille pour pallier ces problèmes de compréhension, lorsque les problématiques de santé touchent à l'intime ou au grave (cancer, deuil, sexualité, sida, dépression,...), il est fondamental qu'un tiers neutre et professionnel puisse intervenir et permettre une relation médecin/patient de qualité.

C'est dans cette optique que l'URMLA, en partenariat avec l'association Migrations Santé Alsace, et grâce au financement du Groupement Régional de Santé Publique (GRSP), expérimente la mise à disposition d'interprètes professionnels pour les patients migrants consultant en médecine libérale.

La convention passée entre Migrations Santé Alsace et l'URMLA permettra aux médecins de s'adresser directement à l'association. Celle-ci répondra à leur demande en fixant un rendez-vous au cabinet médical avec l'interprète et ce sans coût supplémentaire pour le patient et le médecin.

Les interprètes, rémunérés par Migrations Santé Alsace, ont suivi une formation professionnalisante dans le domaine social et médical. Ils travaillent dans un cadre déontologique et sont soumis au secret professionnel, au même titre que le médecin.

Cette expérience, une première en France, débutera par une phase d'étude qui aura lieu entre octobre et décembre 2007 dans les communautés urbaines de Strasbourg et Mulhouse. Au terme de cette période, une évaluation permettra de mettre en lumière les réactions des patients et des médecins concernés, mais aussi des interprètes, afin de déterminer la faisabilité et la pertinence du projet.

Si l'évaluation de l'expérimentation est positive, la possibilité d'extension du dispositif à la région sera examinée.

Contacts Presse :

Anne de BLAUWE, Directrice de l'URMLA : 03.90.20.84.84
Cécile ROLLIN, Communication : 03.90.22.73.73

